



SYNDICAT DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

SPS, partenaire idéal des Salariés(e) et des Agents de la Sécurité Privée en France.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 mars 2026

#SECURITE PRIVEE

SECURITE PRIVEE : Position syndicale sur la déclaration des organisations patronales de la sécurité privée.

Les organisations patronales de la sécurité privée ont récemment interpellé les pouvoirs publics au sujet de la “doctrine” de l’État et de la prétendue instabilité réglementaire du secteur. Nous tenons à exprimer notre profonde surprise face à la facilité avec laquelle ces organisations s’expriment au nom de toute la filière, tout en écartant systématiquement les premiers concernés : **les salariés**.

Depuis plus de vingt-trois ans, nous observons la réalité du terrain. Une constante demeure : **les agents ne sont jamais consultés**, et les organisations syndicales représentatives de la branche sont ignorées, même à titre consultatif. Cette absence de dialogue social réel est indigne d’un secteur qui emploie plus de 180 000 professionnels et qui joue un rôle essentiel dans la protection des personnes et des biens.

Polyvalence imposée, reconnaissance absente.

Les organisations patronales défendent un modèle d’agent “polyvalent”, capable d’assurer simultanément des missions de sûreté, de sécurité incendie, de vidéoprotection ou encore de télésurveillance.

Mais jamais elles n’évoquent :

- un statut adapté,
- une carte professionnelle spécifique,



- une rémunération en cohérence avec cette polyvalence accrue.

La sécurité incendie, depuis des années, est l'objet de tentatives répétées de dilution dans la sécurité privée. L'objectif est clair : **imposer une multi-polyvalence généralisée**, sans contrepartie pour les salariés. Cette logique n'améliore ni la sécurité, ni la qualité des prestations : elle ne sert que les intérêts économiques des entreprises.

Refus de la spécialisation : un frein volontaire à la professionnalisation.

La spécialisation est présentée par les organisations patronales comme une "rigidification".

Pour nous, elle représente au contraire :

- une montée en compétences,
- une reconnaissance professionnelle,
- une meilleure rémunération,
- une mobilité accrue.

Le refus patronal de reconnaître les métiers spécialisés – vidéoprotection, télésurveillance, incendie – vise à maintenir les agents dans un modèle où ils sont **interchangeables et sous-valorisés**. C'est un choix politique, pas une nécessité opérationnelle.

La "stabilité normative" : un discours qui masque un projet économique.

Derrière les appels à la "visibilité" et à la "prévisibilité", il s'agit avant tout de figer un modèle où :

- les entreprises gardent la main sur l'organisation des missions,
- les agents restent adaptables à l'extrême,
- les coûts salariaux demeurent au plus bas.

Cette stabilité normative n'a qu'un objectif : **sécuriser les marges**, pas les conditions de travail.



L'instrumentalisation du continuum de sécurité.

Les organisations patronales invoquent le “continuum de sécurité” pour légitimer leurs demandes.

Mais elles passent sous silence :

- la pénibilité du métier,
- les salaires insuffisants,
- la précarité persistante,
- l'absence de reconnaissance réelle,
- les difficultés de recrutement liées aux faibles rémunérations.

Elles parlent doctrine, réglementation, organisation...

Jamais elles ne parlent **des agents**.

Une réalité sociale que personne ne peut ignorer.

Les chiffres sont connus : **un agent sur deux cumule deux contrats de travail pour vivre dignement.**

Les agents en vidéoprotection, en télésurveillance, en incendie ou en sûreté le disent clairement : On veut faire d'eux des agents polyvalents, mais **jamais** on ne parle d'augmenter les salaires ou de revoir la grille salariale.

Cette omission n'est pas un oubli : c'est un choix.



Notre appel : ouvrir enfin un débat avec les salariés.

Nous demandons solennellement aux pouvoirs publics :

- d'ouvrir un débat national incluant les salariés et leurs représentants,
- de reconnaître les métiers spécialisés et leurs compétences,
- de revaloriser la grille salariale de manière significative,
- de construire une politique de formation qui serve réellement les agents,
- de définir une stratégie nationale qui ne sacrifie pas les conditions de travail au nom de la rentabilité.

La sécurité privée ne peut pas être pensée uniquement par ceux qui en tirent profit.

Elle doit être construite **avec celles et ceux qui la font vivre au quotidien : les agents.**

CONTACT PRESSE :

Monsieur HAMMA

Secrétaire Général du SPS

+33 6 18 65 73 87

contact@syndicat-sps.fr

www.syndicat-sps.fr

SYNDICAT DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

4

SPS - 77 RUE REAUMUR 75002 PARIS - Téléphone : 06 18 65 73 87

E-mail : contact@syndicat-sps.fr- Site internet : www.syndicat-sps.fr